

	Département « Normalisation & Confiance Numérique »		
	Stratégie normative luxembourgeoise (Décennie 2010-2020)		
	10.06.2010	Version 01	Page 1 de 12

Stratégie normative luxembourgeoise

(Décennie 2010-2020)

« Celui qui fait la norme fait le marché »

Dossier suivi par Jean-Philippe Humbert
Responsable du département « Normalisation & Confiance numérique »

34-40, avenue de la Porte-Neuve
L-2227 Luxembourg
Boîte Postale 10 : L-2010 Luxembourg
Tél.: (+352) 46 97 46 62
Fax: (+352) 46 97 46 39
normalisation@ilnas.etat.lu • www.ilnas.lu

Vérfié par Jean-Marie Reiff
Directeur ILNAS

Approuvé par Jeannot Krecké
Ministre de l'Economie
et du Commerce extérieur

	Département « Normalisation & Confiance Numérique »		
	Stratégie normative luxembourgeoise (Décennie 2010-2020)		
	10.06.2010	Version 01	Page 2 de 12

Résumé

* La normalisation

"Le domaine de la normalisation correspond à la formulation et à la fourniture de documents de référence apportant des solutions à des problèmes techniques et commerciaux de produits, biens ou services, pour application continue et répétitive entre acteurs économiques, sociaux, techniques ou de la recherche"

(<http://www.ilnas.public.lu>).

- > Un instrument au service de la compétitivité
- > Pierre angulaire : « Celui qui fait la norme fait le marché »

* L'économie de la normalisation

- Codification de la connaissance
- Anticipation des futures règles du marché
- Partage de l'innovation
- Evolution des bonnes pratiques générales du marché
- Valorisation de l'entreprise
- Positionnement en termes de compétitivité nationale, européenne et internationale

* La normalisation au plan national

L'ILNAS (Organisme luxembourgeois de normalisation - OLN) soutient et développe l'économie de la normalisation via une stratégie décennale ad hoc :

Stratégie normative luxembourgeoise (Décennie 2010-2020)

	Département « Normalisation & Confiance Numérique »		
	Stratégie normative luxembourgeoise (Décennie 2010-2020)		
	10.06.2010	Version 01	Page 3 de 12

Sommaire

<i>Introduction</i>	4
<i>Stratégie</i>	5
<i>Pilier I - L'approche normative sectorielle</i>	7
<i>Pilier II - Développement de la recherche et innovation sectorielle</i>	9
<i>Pilier III - Développement sectoriel de l'Organisme luxembourgeois de normalisation</i>	9
<i>Pilier IV - La formation à la normalisation</i>	10
<i>Pilier V - La mise en place et le développement du GIE – Agence pour la Normalisation et l'économie de la connaissance</i>	10
<i>Conclusion</i>	12

	Département « Normalisation & Confiance Numérique »		
	Stratégie normative luxembourgeoise (Décennie 2010-2020)		
	10.06.2010	Version 01	Page 4 de 12

Introduction

En 2009, le monde a connu la crise économique la plus grave depuis les années 1930, ayant annulé une grande partie des progrès réalisés en Europe depuis 2000. Actuellement, la situation économique s'améliore, cependant, la reprise demeure fragile. En regard, les échanges sur les différents marchés continuent à évoluer rapidement, tant sur le fond que sur la forme, ce qui nécessite, sur le long terme, l'adaptation constante et la gestion cohérente de nombreux défis économiques, notamment en termes de compétitivité, de mondialisation, d'économie de la connaissance, de pression sur les ressources ou encore de changement climatique.

Dans ce cadre, il demeure important que l'Europe puisse agir collectivement, en tant qu'Union. La stratégie Europe 2020¹ présentée par la Commission européenne offre un aperçu de ce que sera l'économie sociale de marché européenne au XXI^e siècle. Elle montre, en effet, comment l'Union européenne (UE) pourra sortir plus forte de la crise et se transformer en une économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés. Pour ce faire, une gouvernance économique renforcée sera désormais nécessaire pour obtenir rapidement des résultats durables. Cette stratégie Europe 2020 prépare l'économie de l'UE aux défis de la décennie à venir et fixe une perspective à mettre en oeuvre par des actions concrètes au niveau national et de l'UE.

Ainsi, dans le but de garantir le suivi de l'évolution des marchés économiques, ses spécifications, ses règles, ses exigences, tout en respectant la stratégie européenne, le Grand-Duché de Luxembourg soutient notamment les instruments identifiés de la compétitivité, et spécifiquement le développement et la pénétration de la normalisation au cœur du tissu économique luxembourgeois. En effet, de nombreux avantages sont associés à ce domaine, comme par exemple : faciliter le positionnement des entreprises sur les marchés, anticiper les futures règles ad hoc, ou encore garantir le développement de l'innovation. La normalisation joue, de même, un rôle important dans l'amélioration de la productivité du travail tout en contribuant à l'établissement d'un milieu des affaires équitable.

L'ILNAS en tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation a rédigé la stratégie normative luxembourgeoise, pour les dix ans à venir, visant une prospective de travail structurel, en lien direct avec les spécifications européennes et les défis à relever au niveau international. Cette décennie sera mise à jour chaque année, par l'ILNAS, en lien direct avec les évolutions économiques conjoncturelles, au plan national, européen et international.

La stratégie mise en place dans le domaine de la normalisation est spécifiquement axée sur les besoins du marché, et vise, par exemple, à la rédaction de normes nationales indispensables au développement économique du pays. De même, l'ILNAS procèdera à des campagnes de sensibilisation dédiées à la normalisation auprès des secteurs public, privé et de la recherche. La sensibilisation au domaine sera aussi complétée par le développement de programmes de formation destinés aux secteurs de la formation initiale, de la formation professionnelle et de la recherche. Des curricula de la formation universitaire en normalisation seront également spécifiquement produits.

L'idée principale de la stratégie normative luxembourgeoise repose essentiellement sur la prise en considération de l'importance du principe de l'entrepreneuriat appliqué à la rédaction des normes dans l'intérêt de l'économie nationale, à savoir le développement et la valorisation des travaux ad hoc menés par les experts nationaux (Principe directeur : « Celui qui fait la norme fait le marché »).

¹ EUROPE 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, COM(2010) 2020.

	Département « Normalisation & Confiance Numérique »		
	Stratégie normative luxembourgeoise (Décennie 2010-2020)		
	10.06.2010	Version 01	Page 5 de 12

De même, cette stratégie normative nationale se fera selon une approche économique sectorielle, et selon les besoins nationaux identifiés, l'idée principale étant de permettre aussi la relance de l'économie nationale via l'économie de la connaissance normative sectorielle.

Stratégie

Il convient désormais, pour le Grand-Duché de Luxembourg de disposer d'une économie de la normalisation propre reposant sur une infrastructure moderne identifiée et identifiable. Ces « voies normatives » doivent être dessinées, puis mises en place, avant de pouvoir s'y engager pleinement. Avant de viser une exploitation « à plein régime » de ces routes de la normalisation pour la prochaine décennie, il convient de raisonner, dès à présent, à moyen terme, afin que le Grand-Duché de Luxembourg ne « rate pas le train » de l'économie de la normalisation, précepte essentiel au développement de l'économie de la connaissance.

Ainsi, pour la prochaine décennie, le développement stratégique de la normalisation au Grand-Duché de Luxembourg, s'inscrit clairement sous l'égide des principes du concept clé du « triangle de la connaissance »².

L'importance d'un triangle de la connaissance, fonctionne sous la forme d'interactions entre l'éducation, la recherche et l'innovation.

Dans ce cadre, l'ILNAS considère comme essentiel au développement de la normalisation et comme support de l'économie nationale, le fait de :

- « Produire » de la connaissance normative (au sens de sa création à travers **les travaux des comités techniques de normalisation**)
- Transférer cette connaissance via ses **programmes de formation et de sensibilisation**
- Exploiter la connaissance normative vers **des applications de recherche et d'innovation**

En effet, la croissance de la productivité et son corollaire, ainsi que l'augmentation du PIB se déterminent aujourd'hui non seulement par les facteurs de production classiques que sont le travail, le capital et les ressources naturelles, mais aussi par le niveau d'éducation, l'innovation, les demandes de brevets et le volume de la recherche et développement.

Les normes constituent une des formes de codification de la connaissance. Leur application à l'innovation, notamment pour sa diffusion, garantit via ces normes de partager l'innovation tout en faisant évoluer les bonnes pratiques générales du marché.

Spécifiquement, à l'échelle de l'entreprise, quand la normalisation est clairement identifiée comme un investissement, son impact est souvent créateur de richesses, à tout niveau, mais également un puissant levier économique.

Souvent, le constat selon lequel « celui qui fait la norme fait le marché » prend tout son sens. De même, participer au processus de normalisation permet d'anticiper les futures règles du marché du secteur d'activité concerné. Investir dans la normalisation demeure même une stratégie efficace pour faire valoir ses intérêts au plan européen et international.

² http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/intm/104435.pdf

	Département « Normalisation & Confiance Numérique »		
	Stratégie normative luxembourgeoise (Décennie 2010-2020)		
	10.06.2010	Version 01	Page 6 de 12

Une récente étude menée par l'AFNOR (Association Française de Normalisation : Impact économique de la normalisation - Changement technologique, Normes et croissance en France - juin 2009) confirme les bénéfices reconnus des normes : interopérabilité des produits, augmentation de la productivité, gains de part de marché et facilité à coopérer avec les institutions publiques de recherche et développement. Mais au-delà de ces bénéfices **traditionnellement** mis en avant, cinq grands enseignements apparaissent :

■ **Valorisation de l'entreprise.** Un atout économique : le capital de connaissances qu'apportent les personnes impliquées dans un travail de normalisation au sein de l'entreprise représente une vraie valeur.

■ **Innovation.** Quand la normalisation permet à l'innovation d'être mieux diffusée, elle ne dévoile en rien les secrets de fabrication ou la technologie de l'entreprise, elle met à jour l'intérêt d'un produit.

■ **Transparence et éthique.** Les normes contribuent à un meilleur respect des règles concurrentielles, leur caractère volontaire favorise la collaboration avec les autres parties prenantes. La normalisation fixe les règles du jeu et permet d'écarter ceux qui ne les respectent pas.

■ **International.** 90% des normes sont d'origine européenne et internationale. Elles représentent un réel avantage dans le développement des échanges internationaux. Les normes permettent d'accroître leur capacité à exporter. La normalisation est un véritable passeport à l'exportation.

■ **Qualité des produits et services.** La normalisation est une véritable garantie de qualité. Elle permet une plus grande maîtrise des problèmes de sécurité, elle contribue à optimiser le respect de la réglementation.

La décennie 2010-2020³ de la normalisation au Grand-Duché de Luxembourg reposera principalement sur les piliers suivants :

- L'approche normative sectorielle comme support à l'économie nationale.
- Le développement de la recherche et innovation sectorielle.
- Le développement sectoriel de l'Organisme luxembourgeois de normalisation.
- La formation et la sensibilisation à la normalisation.
- La mise en place et le développement du GIE – « Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance ».

³ La « Stratégie normative luxembourgeoise (Décennie 2010-2020) » sera remise à jour annuellement, notamment en tenant compte de toute réorientation du programme gouvernemental 2009-2014. De même ce document sera revu tous les cinq ans en fonction des nouvelles priorités gouvernementales.

	Département « Normalisation & Confiance Numérique »		
	Stratégie normative luxembourgeoise (Décennie 2010-2020)		
	10.06.2010	Version 01	Page 7 de 12

Pilier I - L'approche normative sectorielle

Afin d'être plus proche du marché économique, il convient que la normalisation devienne un support pour les secteurs d'activité économique « porteurs ».

En lien direct avec les priorités fixées par le gouvernement (programme gouvernemental 2009-2014), les secteurs suivants sont identifiés et seront analysés :

- Commerce électronique et médias : domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) (voir infra « Focus secteur « TIC ») déjà couvert par l'ILNAS
- Logistique
- Technologies de la santé : biomédecine
- Equipement pour l'industrie automobile
- Energie : domaine déjà en cours d'investigation à l'ILNAS en lien avec la Direction de l'Energie du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur
- Environnement : écotecnologies

D'autres domaines seront également analysés, en lien avec l'intérêt du marché luxembourgeois :

- Domaine spatial
- Domaine financier
- ...

Focus secteur "TIC" :

Un premier secteur est d'ores et déjà intégré au suivi normatif attentif de l'ILNAS, à savoir le domaine des TIC.

En effet, le service de la confiance numérique de l'ILNAS constituant un relais d'informations et d'échanges de la connaissance normative du domaine des TIC, assure la responsabilité de ce suivi. Cette mission permet à la fois de viser l'excellence TIC, mais aussi d'apporter un support de connaissance essentiel pour servir une économie [numérique] nationale à la fois efficace et compétitive.

Ainsi, en février 2009, le Grand-Duché de Luxembourg, via l'ILNAS (Service de la confiance numérique), est devenu « Membre permanent » du comité international de normalisation ISO/IEC/JTC1. Cela permet désormais d'obtenir des informations clés sur l'ensemble des thèmes traités au sein de ce comité, en procédant aux votes, en accédant aux différents documents des sous-comités, mais aussi en participant aux réunions annuelles de ce comité. Cette inscription facilite donc, pour l'ILNAS, le transfert de connaissance ad hoc au niveau national, au cœur duquel une « dynamique » d'intérêts et d'implications pour plusieurs sous-comités ISO/IEC/JTC1 est déjà en place.

Note : « ISO/IEC/JTC1 » constitue le comité international de normalisation dédié aux TIC. Ce dernier est subdivisé en dix-huit sous-comités, il réunit actuellement 36 pays « Membres permanents » et 52 pays « Membres observateurs », ayant 2277 normes publiées, à ce jour, dans le domaine des TIC.

	Département « Normalisation & Confiance Numérique »		
	Stratégie normative luxembourgeoise (Décennie 2010-2020)		
	10.06.2010	Version 01	Page 8 de 12

Au 07 juin 2010, 33 experts du Grand-Duché de Luxembourg sont inscrits (auprès de l'ILNAS) au sein d'un sous-comité du comité international de normalisation ISO/IEC/JTC1. A ce jour, au niveau national, ces experts se répartissent principalement au niveau de cinq sous-comités, et un groupe de travail :

- JTC1/SC6 : Téléinformatique
- JTC1/SC7 : Ingénierie du logiciel et des systèmes
- JTC1/SC17 : Identification des cartes et des personnes
- JTC1/SC27 : Techniques de sécurité des TIC
- JTC1/SC36 : Technologies pour l'éducation, la formation et l'apprentissage
- JTC1/WG7 : Modèle de réseaux (*Réseaux de capteurs*)

Dans ce cadre, l'ILNAS recherche constamment et activement des experts nationaux volontaires pour défendre les intérêts du Grand-Duché de Luxembourg dans les divers domaines couverts par ISO/IEC/JTC1. En effet, dans ce comité international de normalisation, le travail qui est entamé aujourd'hui, formera l'état de l'art des TIC de demain.

ILNAS assure la présidence du JTC1 au niveau national, le service de la confiance numérique veillant, dans ce cadre, à rencontrer régulièrement les présidents des comités d'étude nationaux du JTC1 (communication verticale).

A ce titre, le service de la confiance numérique a mis en place un « Forum national JTC1 » qui se réunit chaque semestre, à l'ILNAS, afin de mettre en relation les Présidents des sous-comités ISO/IEC/JTC1 nationaux (communication horizontale), et respectivement afin de rendre compte des informations pertinentes en provenance de ISO/IEC/JTC1.

Il importe à l'ILNAS de réunir, à terme, au sein de ce Forum, un expert luxembourgeois par sous-comités actifs dans le domaine des TIC. ILNAS considère le suivi de ce comité avec grand intérêt, en termes d'économie de la connaissance à destination du marché national des TIC et parce qu'en lien direct et en forte interdépendance avec la thématique de la confiance numérique.

Pour chaque sous-comité, un « chapitre » peut aussi être ouvert lorsqu'il est nécessaire dans le cadre du développement d'une norme, que le marché et l'ILNAS « entoure » l'expert ou le comité d'étude concerné.

En l'espèce, par exemple, l'ILNAS a permis d'organiser quatre réunions du « Chapitre ISO/IEC/JTC1/SC27 – 27015 », fin 2009. Ce « Chapitre » traite de la rédaction de la norme ISO/IEC 27015 du sous-comité dédié au domaine des techniques de sécurité des TIC (SC27), et spécifiquement aux exigences pour la mise en place d'un système de gestion de la sécurité de l'information pour les domaines de la banque et des assurances.

- Exemples d'actions de terrain réalisées pour le secteur des TIC :

- Recensement des entreprises du secteur TIC

Note : En 2009, l'ILNAS, outre plusieurs conférences nationales de sensibilisation à ce sujet, a également procédé à une sensibilisation téléphonique de plus de 200 entreprises luxembourgeoises actives dans le domaine des TIC. Plusieurs d'entre elles ont fait l'objet d'un suivi plus « ciblé », car intéressées par ce domaine, et ayant demandées plus d'informations.

- Contact d'entreprises : détermination d'intérêt (/Core business) pour un SC du ISO/IEC/JTC1

	Département « Normalisation & Confiance Numérique »		
	Stratégie normative luxembourgeoise (Décennie 2010-2020)		
	10.06.2010	Version 01	Page 9 de 12

- Développement de la recherche (/Définition de projet(s))
- Communication
- Formation

Note 1 : Pour chaque secteur identifié, ce modèle pourra être reproduit.

Note 2 : Si ce secteur est réuni sous la forme d'un « cluster » national déjà existant, l'implication de l'ILNAS pour le lien normatif pourra être utilement proposé.

Note 3 : L'ILNAS basera aussi l'évolution de ce secteur normatif en fonction de l'« agenda numérique » européen (Stratégie numérique de l'UE : première des sept initiatives phares prises dans le cadre de la stratégie UE 2020, dont notamment l'axe identifié : « Améliorer la normalisation et l'interopérabilité dans le domaine des TIC »).

Pilier II - Développement de la recherche et innovation sectorielle

L'ILNAS pour garantir les évolutions économiques sectorielles nationales dans le domaine normatif, va, à partir des données de terrain, analyser toutes les possibilités de développement de la recherche et innovation en regard.

Ce développement est en lien direct avec la volonté affichée de l'Union européenne, quant à la mise en place d'une « contribution accrue de la normalisation à l'innovation en Europe » (voir notamment la communication de la Commission au Conseil, au Parlement, européen et au Comité économique et social européen du 11.03.2008), qui a fixé les lignes directrices, en déterminant comme primordial, pour renforcer la contribution de la normalisation à l'innovation et à la compétitivité, de faciliter l'inclusion de nouvelles connaissances dans les normes, « [...] à partir notamment de programmes de recherche et d'innovation incluant les programmes de recherche et d'innovation financés par des fonds publics [...] ».

Note : L'ILNAS basera spécifiquement l'évolution du secteur normatif des TIC en fonction de l'« agenda numérique » européen (Stratégie numérique de l'UE : première des sept initiatives phares prises dans le cadre de la stratégie UE 2020, dont notamment l'axe identifié : « Stimuler la recherche de pointe et l'innovation »).

La détermination de projets de recherche en relation avec le travail sectoriel évolutif de la normalisation (exemple : projet de recherche en cours « NormaFi-IT » mené par l'ILNAS avec le CRP Henri Tudor [secteur TIC]) sera un vecteur clé de la formalisation de l'innovation par la normalisation.

Pilier III - Développement sectoriel de l'Organisme luxembourgeois de normalisation

Il convient de considérer la volonté de mettre en place un Organisme luxembourgeois de normalisation de haut niveau pour répondre aux différents « challenges » économiques nationaux, à venir, au fil de l'évolution des futures décennies.

Ainsi, l'ILNAS veillera au développement de l'Organisme luxembourgeois de normalisation, en parallèle avec le développement constructif de l'approche sectorielle normative (voir point « L'approche normative sectorielle » en infra).

	Département « Normalisation & Confiance Numérique »		
	Stratégie normative luxembourgeoise (Décennie 2010-2020)		
	10.06.2010	Version 01	Page 10 de 12

A terme, de nouveaux services dédiés pourraient être ainsi créés au sein du « Département Normalisation & Confiance numérique » de l'ILNAS.

Pilier IV - La formation à la normalisation

L'ILNAS en tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation procédera à des campagnes de sensibilisation dédiées à la normalisation auprès des secteurs public, privé et de la recherche. La sensibilisation sera complétée par le développement de programmes de formation destinés aux secteurs de la formation initiale, de la formation professionnelle et de la recherche. De même, des curricula de la formation universitaire en normalisation seront spécifiquement produits, en lien avec l'Université du Luxembourg.

La formation portera tant sur la forme, que sur le fond :

* Sur la forme :

- Matière normative
- Les organismes de normalisation (niveau international, européen, national)
- Directives ISO/IEC, ...
- Le travail de fond normatif
- Les stratégies de développement sectoriel

* Sur le fond :

- Par secteurs normatifs identifiés
 - > TIC
 - > Energie
 - > Finances
 - > ...

Pilier V - La mise en place et le développement du GIE – *Agence pour la Normalisation et l'économie de la connaissance*

Le groupement a pour objet d'assister l'ILNAS dans :

- o La coordination, le développement, la réalisation et le suivi des activités de recherche et innovation normatives luxembourgeoises
- o La communication, la promotion et la sensibilisation sur la normalisation
- o L'organisation et la réalisation de formations sur la normalisation
- o Le développement d'une approche sectorielle de la normalisation
- o La gestion du secrétariat administratif des comités d'études nationaux et sectoriels
- o L'organisation de la veille normative

	Département « Normalisation & Confiance Numérique »		
	Stratégie normative luxembourgeoise (Décennie 2010-2020)		
	10.06.2010	Version 01	Page 11 de 12

En regard, les développements attendus par l'ILNAS (en lien avec le « triangle de la connaissance de la normalisation »), correspondront aux lignes de projets dédiés suivants au sein du groupement :

[Angle « Triangle de la connaissance » : « Création de la connaissance »] :

- Projet « ILNAS – Comités Techniques » : « Secrétariat administratif des comités d'études nationaux et sectoriels » - Pilier I de la décennie.

Ce projet veillera à remplir la mission de secrétariat des comités d'étude de normalisation enregistrés auprès de l'ILNAS, selon les besoins identifiés par l'ILNAS et à la demande des experts concernés. Par le fait, ce projet permettra de favoriser les réunions, par exemple, des comités d'étude nationaux.

- Projet « ILNAS – Comités Techniques » : « Secrétariat administratif et de gestion du comité technique de normalisation : ISO/IEC/JTC1 » - Pilier I de la décennie.

Ce projet assurera le suivi quotidien du secteur d'activité stratégique que constituent les TIC (ISO/IEC/JTC1), sous contrôle de l'ILNAS, cela en lien avec la nécessité de développer les autres secteurs d'activités stratégiques.

- Projet « ILNAS – Comités Techniques » : « Développement sectoriel » - Pilier I de la décennie.

Ce projet permettra spécifiquement d'asseoir le développement de l'approche sectorielle de la normalisation nationale.

- Projet « ILNAS – Comités Techniques » : « Recensement des besoins en normalisation /Développement sectoriel » - Pilier I de la décennie.

Ce projet permettra spécifiquement de recenser les besoins nationaux en normalisation, notamment en regard des résultats du développement sectoriel.

[Angle « Triangle de la connaissance » : « Transfert de la connaissance »] :

- Projet – « ILNAS – Formations à la normalisation » - Pilier IV de la décennie.

Ce projet permettra de développer, sous la direction de l'ILNAS, les programmes de formation à la normalisation, inexistant actuellement au Grand-Duché de Luxembourg. Les relais naturels de ces formations seront les chambres professionnelles partenaires du groupement, mais également les établissements scolaires concernés (Lycées techniques, Université du Luxembourg, ...), ainsi que tout centre de recherche national concerné.

- Projet – « ILNAS – Sensibilisation à la normalisation » - Pilier IV de la décennie.

Ce projet permettra de développer, sous la direction de l'ILNAS, les campagnes de sensibilisation nécessaires au Grand-Duché de Luxembourg. Les relais naturels de ces sensibilisations seront les chambres professionnelles partenaires du groupement.

[Angle « Triangle de la connaissance » : « Recherche et innovation »] :

- Projet – « ILNAS-Recherche » : « Identification des activités de recherche, développement et innovation normatives luxembourgeoises » - Pilier II de la décennie.

	Département « Normalisation & Confiance Numérique »		
	Stratégie normative luxembourgeoise (Décennie 2010-2020)		
	10.06.2010	Version 01	Page 12 de 12

Des ressources au sein du GIE seront dédiées au développement et à la rédaction, sous tutelle de la direction ILNAS, de projets de recherche, innovation et développement, du domaine normatif, au niveau national, européen et/ou international. Il s'agira de rechercher et vérifier toute opportunité dans ce domaine, en termes de partenariat et de nouveaux projets. Ce projet sera aussi spécifiquement chargé du développement des interrelations entre ILNAS et le domaine de la recherche.

- Projet – « ILNAS-Recherche » : « Gestion des activités de recherche, développement et innovation normatives luxembourgeoises » - Pilier II de la décennie.

Ce projet veillera à la conduite et la gestion des projets validés, ainsi que le transfert des résultats de recherche sur l'ensemble des vecteurs de communication de l'ILNAS, mais aussi du groupement.

Ce projet permettra également l'identification de développement de nouveaux projets de recherche et de mise en place de nouveaux services.

Exemple : suivi de comités d'experts spécifiques identifiés pour (/par/à la demande) le (/du) marché, à charge de produire des événements d'information/sensibilisation pour le transfert de connaissance des normes en développement.

Les piliers III et V sont directement développés par l'ILNAS, avec si besoin la ponctuelle assistance du groupement.

Note : Toutes les ressources du groupement, travaillant à la thématique « normalisation » pointeront sur ces lignes de projet [évolutives avec la mise à jour constante de cette décennie].

Conclusion

Cette stratégie normative luxembourgeoise (Décennie 2010-2020) doit permettre de :

- **Mieux soutenir l'économie en termes de compétitivité, de visibilité et de performance**
- **Promouvoir une culture normative homogène au niveau national**
- **Améliorer la reconnaissance internationale du Luxembourg au niveau normatif**
- **Animer une démarche fédératrice et innovante pour la normalisation luxembourgeoise**